

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: - (1947)

Rubrik: Mars 1947

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

7 mars
1947

Ordonnance
concernant
les secours du Fonds des dommages causés par les éléments
(Prolongation de la validité)

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Sur la proposition de la Direction de l'assistance publique,

arrête:

Art. 1^{er}. Les modifications apportées à l'ordonnance concernant les secours du Fonds des dommages dus aux éléments, du 20 avril 1928/14 juin 1935, par les art. 1^{er} et 2 de l'ordonnance du 22 février 1944, valent pour l'année 1947 également.

Art. 2. La présente ordonnance sera insérée au Bulletin des lois et publiée dans la Feuille officielle.

Berne, 7 mars 1947.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,
Seematter

Le remplaçant du chancelier,
E. Meyer